

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N° 31

**OBJET :**

**EXTENSION DES  
HORAIRES  
D'OUVERTURE  
MEDIATHEQUE**

**APPROBATION DU  
PCSES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

- 3 OCT. 2018

Publiée ou notifiée le :

- 3 OCT. 2018

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

**Présents :**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND –A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents avant donné procuration :**

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P. SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

**Absents excusés :** Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

**Secrétaire :** M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Considérant** le dispositif d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques financées par l'Etat, présenté le 30 mars 2018, permettant d'obtenir une aide de 60% des surcoûts pour un accroissement des horaires en semaine (entre 9h et 19h), 70% (au-delà de 19h, le samedi après-midi et pendant les vacances scolaires) et 80% le dimanche,

**Considérant** l'éligibilité de Vichy Communauté à cette aide et la demande croissante et répétée des utilisateurs de la médiathèque universitaire de l'Orangerie en faveur d'une fermeture plus tardive le soir,

.../...

**Considérant** la possibilité de faire appel à du monitorat étudiant pour assurer cette extension sans impacter la qualité du service et les missions de la structure,

**Considérant** le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PSCES) faisant état de l'objectif d'accueillir plus de 3000 étudiants à horizon 2025,

**Considérant** que le coût engendré par cette extension d'horaires pourrait être partiellement subventionné par la DRAC,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque universitaire, à compter d'octobre 2018, de 18h30 à 20h du lundi au vendredi,
- d'approuver le PCSES joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

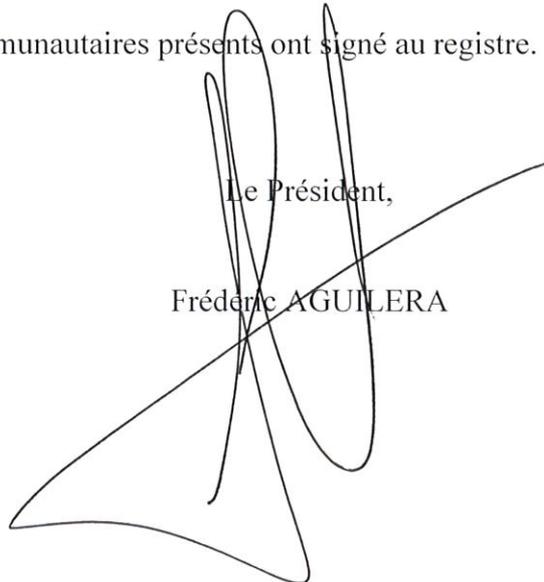
- adopte ces propositions,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6065 – fonctionnalité 321 du budget de la Communauté d'Agglomération,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right, crossing over the printed name below.

# Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social

## L'Orangerie, médiathèque du pôle universitaire

### 1/ PREAMBULE

#### **1.1/ Des thermes au pôle universitaire**

Camille Chautemps, ministre d'État dans le premier cabinet Blum du Front Populaire, inaugure le 19 juin 1937 les Bains Lardy de 3e classe, construits par Charles Letrosne. Les bains Lardy ferment en 1967 et sont reconstruits en Pôle universitaire pour la rentrée de septembre 2001.

Anciennement nommée Friche Thermale Lardy (1937-1967), le terrain ayant servi à l'implantation du Pôle a été choisi pour sa situation particulière, au cœur des parcs des Célestins dans le centre-ville. Il se trouve idéalement placé, en étant à proximité à la fois des commerces, des organismes culturels et sportifs et des transports.

Les cabines des curistes sont réhabilitées en salles de cours ; la tour réservoir qui surplombe l'ensemble de l'établissement est réaménagée en bâtiment administratif où se côtoient à présent agents de Vichy Communauté et du Cavilam Alliance française ; l'Orangerie est repensée en médiathèque et garde son nom. Elle est une structure ambivalente : relevant d'une tutelle territoriale, elle dessert un public essentiellement étudiant et offre des services similaires à ceux des bibliothèques universitaires.

#### **1.2/ Les publics**

La médiathèque a pour vocation de répondre aux besoins documentaires et bibliographiques des étudiants et enseignants du pôle universitaire : se côtoient des filières de BAC+1 à BAC + 5 dans des domaines aussi variés que la Santé, le Sport, l'Audiovisuel, le Journalisme, le Commerce-Marketing et l'Informatique. Elle répond aussi aux besoins du Cavilam Alliance française , spécialisé en Français Langue Étrangère (FLE).

Par ailleurs, appartenant au réseau des médiathèques avec les médiathèques municipales de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier, ainsi que de la médiathèque du conservatoire de Vichy Communauté, elle est également un établissement fréquenté par les lecteurs du réseau qui sont de plus en plus nombreux à en apprécier l'étendue de ses services.

#### **1.3/ Les collections**

Elles sont en adéquation avec les filières présentes sur le pôle et les enseignements dispensés.

Elles relèvent, par ailleurs, d'une politique de concertation et d'acquisitions partagées avec le réseau des médiathèques.

Depuis 2015, en parallèle de ses collections en Français Langue Etrangère, la médiathèque abrite en dépôt le fonds FLE du Cavilam Alliance française. Par ce procédé, la structure est devenue le 3ème fonds FLE de France.

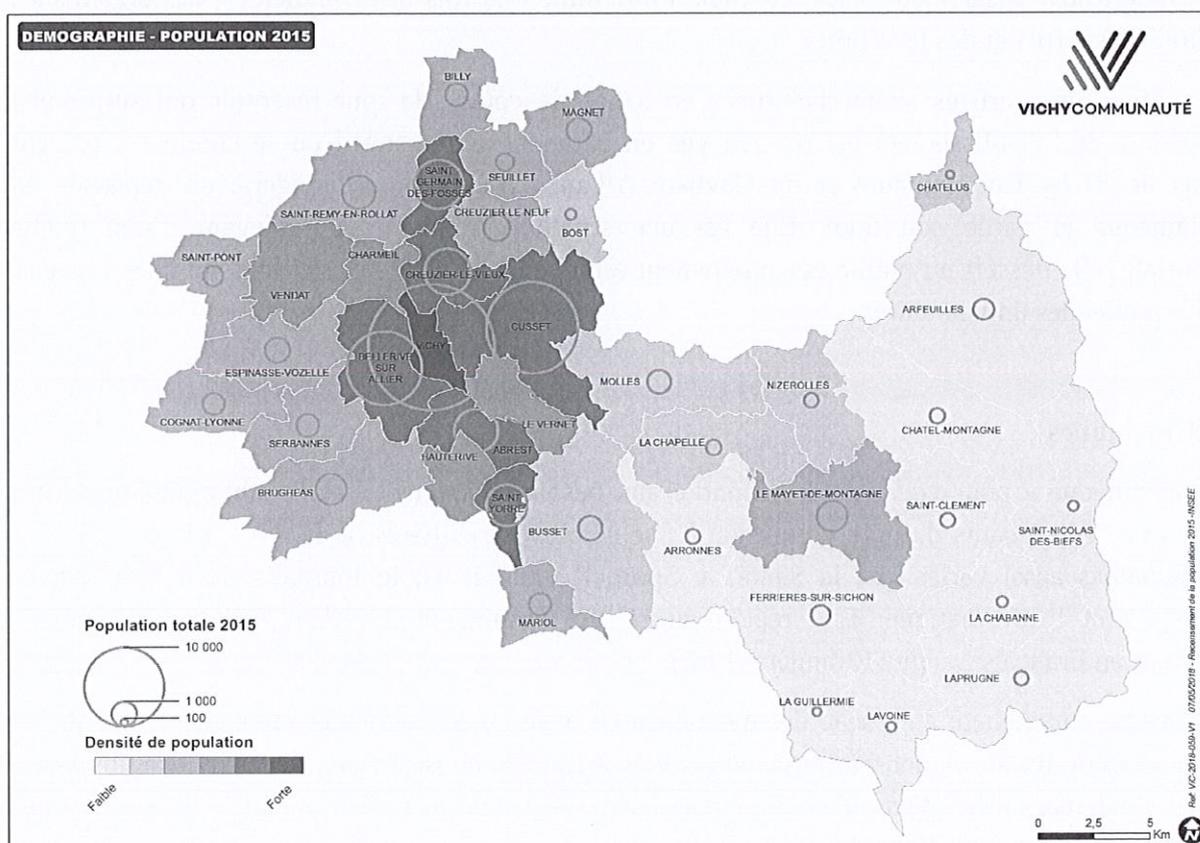
## 2/ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

### 2.1/ Territoire

La communauté d'agglomération de Vichy Communauté relève de la fusion des anciennes communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et communauté de communes de la Montagne bourbonnaise.

Située au sud-est du département de l'Allier, c'est une des trois communautés d'agglomération du département avec Montluçon Communauté et Moulins Communauté.

Sa mise en place est effective en décembre 2016. Elle compte 39 communes pour 83 993 habitants.



## 2.2/ Compétences

Vichy Communauté possède :

- **des missions obligatoires** : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire, politique de la ville dans la communauté, incendies et secours ;
- **des missions optionnelles** : voirie, assainissement, construction – aménagement - entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- **des missions facultatives**, parmi lesquelles l'enseignement supérieur.

C'est sous cette compétence que le pôle universitaire – et par extension – la médiathèque de l'Orangerie sont rattachés . Ainsi, contrairement aux autres médiathèques du réseau qui relèvent de communes ayant la compétence culturelle, les missions de la médiathèque de l'orangerie sont essentiellement centrées sur l'aspect enseignement supérieur.

## 2.3/ Réseau des médiathèques

Le réseau des médiathèques est composé de :

- la médiathèque communautaire de l'Orangerie
- la médiathèque communautaire du conservatoire
- la médiathèque municipale Valery Larbaud de Vichy
- la médiathèque municipale de Cusset
- la médiathèque municipale de Bellerive Sur Allier

En l'absence de mutualisation, ce réseau repose sur des actions et volontés communes se traduisant par un logiciel professionnel commun, des acquisitions et animations partagées ainsi qu'une tarification appliquée dans l'ensemble des structures : la gratuité est attribuée aux étudiants et enseignants du pôle universitaire comme à ceux du Cavilam alliance française. Des tarifs spécifiques sont octroyés aux autres adhérents, en fonction de leur statuts (adultes-enfants, demandeurs d'emplois,... appartenant au réseau ou extérieur à celui-ci).

### **3/ ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉTABLISSEMENT**

#### **3.1/ Budget**

La médiathèque dispose d'un budget global d'environ 11 000 euros concernant son fonctionnement interne et comprenant les acquisitions, le suivi des abonnements, les animations, le petit équipement, les frais inhérents au service du prêt entre bibliothèques,...

#### **3.2/ Horaires d'ouverture**

La médiathèque de l'Orangerie est ouverte du lundi au vendredi de 10h à 18h30, en continu. Elle n'affiche qu'une fermeture annuelle de 10 jours en décembre, comprenant 3 jours de récolement annuel et une semaine de congés en commun pour l'ensemble du service.

Son ouverture annuelle diffère des modèles classiques de bibliothèques universitaires souvent fermées quelques semaines en période estivale. La forte fréquentation des étudiants du Cavilam Alliance française en période estivale explique l'impossibilité, pour l'établissement, d'envisager une fermeture à cette occasion.

#### **3.3/ Superficie et répartition des espaces**

La médiathèque offre 500m<sup>2</sup> de superficie, répartis sur deux étages :

- un RDC avec 110 places de travail , des collections universitaires thématiques en libre accès, un espace presse, un espace musique-cinéma. Ce niveau accueille ponctuellement les diverses animations de la médiathèque.
- un étage qui accueille 20 places de travail ainsi que 20 postes informatiques, les archives de la presse, et un espace dédié aux rapports de stage des étudiants.

#### **3.4/Fréquentation**

Pour l'année universitaire 2016/2017, on dénombre 1 020 lecteurs actifs , c'est-à-dire inscrits à la médiathèque et utilisateurs de ses services. On dénombre près de 7 800 prêts.

Des semaines tests sont mises en place pour estimer le nombre de consultations de documents effectuées sur place. Sur la période écoulée, il s'agit environ de 27 000 consultations sur place.

Le système de relevés des utilisateurs pour les postes informatiques en mezzanine indique, pour cette même période, plus de 9 100 utilisations.

#### **3.5/ Fonds documentaire**

La médiathèque acquiert les documents nécessaires aux filières du pôle universitaire. Sa politique documentaire s'exerce , par conséquent, dans les domaines suivants :

- santé
- sports
- journalisme / communication / audiovisuel
- commerce / marketing
- FLE/ adaptations littéraires et cinématographiques
- courts-métrages – fictions / romans graphiques

Le fonds documentaire de la médiathèque ne pourrait être aussi riche sans le concours d'aides extérieures durant l'année :

- la Bibliothèque Universitaire de l'Université Clermont Auvergne qui permet – gratuitement - l'accès à sa documentation électronique pour le personnel de la médiathèque, les étudiants et enseignants relevant de l'UCA
- les importants dons de documents neufs des éditeurs spécialisés en FLE, présents au pôle universitaire l'été
- l'adhésion de la médiathèque à la médiathèque départementale de l'Allier (MDA) qui permet de compléter l'offre en cinéma, autoformation , presse et livres numériques.

### **3.6/ Formations documentaires**

Depuis la rentrée universitaire 2014/2015, la médiathèque propose des formations documentaires à destination des étudiants. En conformité avec les formations dispensées par la BU de l'UCA, elles portent sur :

- les catalogues (du réseau des médiathèques, de la BU de l'UCA, du Sudoc)
- les bases de données spécialisées en Santé et en LLSH
- le logiciel bibliographique Zotero et plus largement les notions de normes bibliographiques
- l'anti plagiat

Ces formations sont très demandées de la part des filières qui – au fil des ans - les ont incluses dans leurs plaquettes universitaires, dans des unités d'enseignement spécifique. L'équipe de la médiathèque intervient à présent auprès de 600 étudiants.

Il est également important de noter la participation de la médiathèque au projet des webtutoriels en Santé sur la chaîne youtube Doctobib. De courts tutoriels vidéos sont réalisés et portés à la connaissance de la communauté universitaire au sens large.

### **3.7/ Offre culturelle de la médiathèque de l'Orangerie**

La médiathèque de l'Orangerie construit son offre culturelle en fonction des filières du pôle universitaire (relevant de l'Université Clermont Auvergne), du Cavilam Alliance Française et du réseau des bibliothèques auquel elle appartient.

Elle s'insère également dans des projets culturels collaboratifs : semaine internationale du pôle universitaire , forum Journalisme et Société ; et tend à s'impliquer dans des animations communes avec d'autres médiathèques du réseau.

La médiathèque développe un partenariat avec les filières présentes sur le pôle mais également avec les instituts qui l'entourent (instituts en masso-kinésithérapie, en ostéopathie, en psychomotricité, en soins infirmiers, en sports,...)

Par ailleurs, elle travaille avec les librairies de la ville de Vichy pour la majorité des acquisitions.

Elle propose des expositions thématiques, des lectures théâtralisées, des animations nocturnes nommées « Nuits de l'Orangerie », des séances de dédicaces d'auteurs, des ateliers d'écriture,...

## **4/ DIAGNOSTICS ET PERSPECTIVES**

### **4.1/ Évaluation des actions menées et résultats**

Le portique antivol placé à l'entrée / sortie de la médiathèque permet de nous donner des indications précises et d'analyser la fréquentation de la médiathèque.

Le nombre annuel d'entrées est en augmentation régulière, tout comme le nombre d'inscrits et le volume de prêts. Les remarques des usagers et la perception du personnel convergent vers le constat d'une extension d'horaires d'ouverture le soir entre 18h30 et 20h.

Une réflexion est en cours sur les horaires d'ouverture (en particulier sur la question de l'amplitude horaire), mais leur extension nécessitera obligatoirement une augmentation significative des moyens en personnel, car à ce jour l'optimisation de l'organisation du travail, à l'œuvre depuis plusieurs années, ainsi que la richesse et la diversité de l'offre au public (formations documentaires incluses dans les plaquettes universitaires des filières, animations conduites dans le cadre de projets tutorés ou au sein de la politique culturelle du réseau et de la médiathèque à titre individuel), ne permettent pas de possibilités de progression en l'état, étant entendu que la médiathèque de l'Orangerie offre une amplitude horaire conséquente pour 5,4 ETP.

De plus, cette analyse ne peut être déconnectée du fait que la collectivité doit faire face dans la même période à la disparition de certains dispositifs (exemples : emplois aidés) sans que de nouveaux dispositifs offerts par l'État soient adaptés aux spécificités des missions des bibliothèques.

Toutes les actions culturelles de la médiathèque font l'objet d'un suivi, de bilans avec les partenaires concernés et d'un ajustement de la programmation d'une année sur l'autre.

## 4.2/ Bonnes pratiques et points de vigilance

La polyvalence des agents, leur capacité à se former, à se remettre en question, permettent à l'équipe de construire et de proposer une offre de service en adéquation avec un public universitaire exigeant. Les enjeux étant différents des missions d'une bibliothèque municipale.

Cette offre de services de qualité, présente à l'Orangerie et appréciée des filières (étudiants comme enseignants) mais aussi des partenaires (ex : Université) existe à flux tendu mais risquerait d'être remise en question en cas de dépassements de limites absorbables par l'équipe (en quotité de travail et en temps de présence en service public). Le travail interne pourrait pâtir d'une augmentation d'heures assurées en service public, au détriment de l'approfondissement de la politique documentaire, du travail scientifique et des animations réalisées.

Rappelons que la médiathèque propose ses services auprès de 900 étudiants issus de l'UCA ou d'instituts privés et de 3500 étudiants relevant du Cavilam Alliance française. L'objectif de la communauté d'agglomération de Vichy Communauté étant d'accueillir 3000 étudiants d'ici 2025 (hors effectif du Cavilam Alliance française), il convient de veiller à maintenir une offre de services à la hauteur des attentes de la communauté universitaire dans les années à venir.

C'est pourquoi, dans la lignée des bibliothèques universitaires qui font régulièrement appel à ce moyen, le recours au monitorat étudiant apparaît comme la solution adéquate. Elle rend possible une extension d'ouverture à un horaire où la demande consiste davantage à une occupation de l'espace et à un service minimum de prêts/retours de documents qu'à d'autres services relevant du cœur de métiers et de missions spécifiques aux membres de l'équipe permanente.

Elle permet au service de ne pas revoir l'amplitude horaire de chacun de ses agents qui risquerait de remettre en cause les différentes activités des membres permanents.

## 5/ CONCLUSION GÉNÉRALE PROSPECTIVE

Les précédents rapports d'activité de la médiathèque couplés aux ESGBU (enquêtes statistiques générales auprès des bibliothèques universitaires) auxquels elle répond chaque année, permettent de confirmer la diversité de son offre, la qualité de ses services et sa capacité à toujours mieux s'adapter à la demande des filières et à l'évolution des missions des bibliothèques universitaires.

L'équipe a su s'adapter à la demande universitaire et enrichir ses compétences et ses pratiques dans le sens du service offert et de son évolution.

Le travail en réseau, tant par le réseau local des médiathèques que par le travail mené avec la BU de l'UCA est un véritable point fort pour la structure. La communauté d'agglomération de Vichy Communauté a pour projet et objectif un campus universitaire accueillant 3000 étudiants (hors Cavilam Alliance française) à horizon 2025.

Il permet de rester à la pointe des actions en direction des publics. La cohésion de l'équipe dans ce projet implique une adaptation régulière de la politique documentaire et de l'action culturelle, dans le respect de l'organisation du travail et d'une cohérence dans la répartition du temps de travail des agents.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018

Objet de l'acte : EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE MEDIATHEQUE -  
APPROBATION DU PCSSES

.....  
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 03/10/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20SEPT2018\_31

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018\_31-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes

Culture

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 31.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018\_31-DE-  
1-1\_1.pdf )